

Voie Romaine F-57280 Maizières-lès-Metz Tél: +33 (0)3 87 51 11 11

Tel: +33 (0)3 87 51 11 11 Fax: +33 (0)3 87 51 10 58

RECONDUCTION



RECONDUCTION n° 16/2 DU PROCES-VERBAL n° 06 - A - 106

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'Arrêté du 22 mars 2004

Concernant

Un bloc-porte vitré à ossature métallique

Ossature

: FUEGO LIGHT 60 (FORSTER)

Vitrages

: PYROBEL 25, PYROBEL 25 EG, PYROBEL 25 ISO (AGC)

Demandeur

FORSTER PROFILSYSTÈME AG

Amriswilerstraße 50 Postfach 400 CH - 9320 ARBON

Extensions de classement reconduites

Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles

sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France.

Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les

numéros suivants, sont reconduites :

08/1 et 11/2.

Durée de validité

Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) mentionnées cidessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document,

sont valables jusqu'au : 30 octobre 2021.

Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est

accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France.

Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Maizières-lès-Metz, le 1er septembre 2016

Olivia D'HALLUIN

Responsable de Pôle « éléments verriers »

Renaud SCHILLINGER Chef de service Essais



SAS au capital de 1.512.170 € RCS Evry B.490.550.712 - Code APE 7120 B. N° TVA - FR.61490550712

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

RECONDUCTION n° 11/1 du PROCÈS-VERBAL n° 06 - A - 106

Concernant

: Une cloison vitrée à ossature métallique

Ossature

: FUEGO LIGHT 60 (Forster)

Vitrages

: PYROBEL 25, 25 EG et 25 ISO (Glaverbel)

Demandeur

FORSTER ROHR & PROFILTECHNIK FORSTER SYSTEMES DE PROFILES

Amriswilerstrasse 50

Postfach 400 CH – 9320 ARBON

Extensions de classement reconduites : Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis du Laboratoire.

Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence portant les numéros suivants sont reconduites :

08/1 et 11/2.

Durée de validité

: Le procès-verbal de référence et les extensions de classement mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au :

30 Octobre 2016.

Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné

d'une nouvelle reconduction délivrée par le Laboratoire.

Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée du procès-verbal de référence.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 11 octobre 2011

Hervé RYCKEWAERT

Responsable du pôle « Eléments verriers »

Siege Espace Technologique Bâtiment Apollo - Route de l'Orme des inerisiers F 91193 Saint-Aubin Tél : 33(0)1 60 13 83 80 Fax : 33(0)1 60 13 70 80 SIRET nº 490 550 712 00031

france@efectis.com www.efectis.com Laboratorie Voie Romaine F 57280 Maizières-lès-Metz Tél : 33 (0)3 87 51 11 14 Fax : 33 (0)3 87 51 10 58

SIRET n* 490 550 712 00023



SAS au capital de 37 000 € RCS Versailles B 490 550 712 - Code NAF 742C N° de TVA : FR 61 49 0550 712

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT nº 06 - A - 106

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal. Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

Durée de validité :

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au : 30 Octobre 2011

Rapport(s) de référence :

CTICM 06 - A - 106

Concernant:

Un bloc-porte vitré à ossature métallique.

Ossature : FUEGO LIGHT 60 (FORSTER)

Vitrages : PYROBEL 25 (GLAVERBEL)

PYROBEL 25 EG (GLAVERBEL) PYROBEL 25 ISO (GLAVERBEL)

Demandeur:

FORSTER ROHR PROFILTECHNIK AG FORSTER SYSTEMES DE PROFILES Romanshornerstrasse 6 Postfach 400 CH - 9320 ARBON

Ce procès-verbal comporte 43 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

france@efectis.com

www.efectis.com

Siège Domaine de Saint-Paul 102, route de Limours F 78471 Saint-Rémy-lès-Chevreuse Cedex Tél: 33 (0)1 30 85 25 85 Fax: 33 (0)1 30 85 37 28 SIRET n° 490 550 712 00015

Laboratoire Voie romaine F 57280 Maizières-lès-Metz Tél : 33 (0)3 87 51 11 11 Fax : 33 (0)3 87 51 10 58



TABLE des MATIERES

1.	PRINCIPE DE L'ENSEMBLE	3
1.1	PRINCIPE DE L'ENSEMBLE	3
1.2	DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ELEMENT	3
1.3	CARACTERISATION	7
2.	REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT	7
3.	CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU	8
3.1	REFERENCE DU CLASSEMENT	8
3.2	CLASSEMENT	8
4.	CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU	8
4.1	A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE	8
4.2	SENS DU FEU	8
4.3	SENS DU FEU	9
5.	DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU	11
ANNE	XE 1 - Planches	12

MSOffice -



1. DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN OEUVRE DE L'ELEMENT

Ossature

: FUEGO LIGHT 60 (FORSTER - Usine de Arbon - CH)

Vitrages

: PYROBEL 25, 25 EG et 25 ISO (GLAVERBEL - Usine de Olovi - Tchéquie)

1.1 PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

Voir Annexe, planche 1 à 32.

Le bloc-porte se compose d'une ossature en profilés acier thermiquement isolés. Il peut être à un ou deux vantaux. Chaque vantail est obturé par un vitrage Pyrobel 25 d'épaisseur 25 mm ou Pyrobel 25 EG d'épaisseur 29 mm ou Pyrobel 25 ISO d'épaisseur 42 et 44 mm.

1.2 DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ELEMENT

1.2.1 Ossature

L'ossature du dormant et des vantaux se compose de montants et de traverses thermiquement isolés de type FUEGO LIGHT 60 (FORSTER). Les profilés sont coupés à l'onglet et assemblés entre eux par cordon de soudure.

Le bloc-porte peut être à un ou deux vantaux égaux ou inégaux.

Chaque vantail peut être muni au maximum de 3 traverses horizontales.

Voir Annexe, planches 7 à 12 pour les profils et accessoires à utiliser

Voir Annexe, planche 18 pour les configurations de seuils autorisées

1.2.2 Eléments de remplissage

Chaque vantail est obturé soit par :

Des vitrages Pyrobel 25 d'épaisseur 25 mm (GLAVERBEL) La composition des vitrages Pyrobel 25 est en possession du laboratoire

Ou

Des vitrages Pyrobel 25 EG d'épaisseur 29 mm (GLAVERBEL) constitués de :

- un Pyrobel 25 d'épaisseur 25mm
- deux feuilles de PVB
- un verre float de 3 mm

Ou

Des vitrages Pyrobel 25 ISO d'épaisseur 42 ou 44 mm (GLAVERBEL) constitués de :

- un Pyrobel 25 d'épaisseur 25mm
- une lame d'air de 8 ou de 10 mm avec intercalaire acier
- un feuilleté 44.2

Ou

Des panneaux d'épaisseur 40,5 mm constitués de :

- trois plaques de BA 13 feu d'épaisseur 12,5 mm collées;
- deux parements métalliques d'épaisseur 15/10ème mm collés.



1.2.3 Maintien des éléments de remplissage

Les vitrages Pyrobel 25 sont maintenus par un simple parclosage acier de référence :

- 901228 (FORSTER) de section 20 x 25 mm associé à des bandes de fibres minérales référence 948006 de section 15 x 6 mm; ou joint EPDM 905.314(5mm) côté ailette et 905.317(6-8 mm)
- 901246 (FORSTER) de section 20 x 30 mm associé à des bandes de fibres minérales référence 948003 de section 15 x 3 mm côté ailette et 948004 de section 15 x 4 mm côté parclose ou joint EPDM 905.312(2mm) côté ailette et 905.316(3-5 mm)

Les vitrages Pyrobel 25 EG sont maintenus par un simple parclosage acier de référence ;

 901228 (FORSTER) de section 20 x 25 mm associé à des bandes de fibres minérales référence 948004 de section 15 x 4 mm ou joint EPDM 905.312 (2 mm) côté ailette et 905.316 (4-6 mm)

Les vitrages Pyrobel 25 iso 42 mm sont maintenus par un simple parclosage acier de référence :

 901226 (FORSTER) de section 20 x 15 mm associé à des bandes de fibres minérales référence 948003 de section 15 x 3 mm ou joint EPDM 905.312 (2mm) côté ailette et 905.315 (3-5 mm)

Les vitrages Pyrobel 25 iso 44 mm sont maintenus par un simple parclosage acier de référence :

- 901245 (FORSTER) de section hors tout 20 x 2,5 mm avec un ressort 906421 (FORSTER) vissé, associés à des bandes de fibres minérales référence 948004 de section 15 x 4 mm montées en double épaisseur.
- ou 901241 (forster) de section 20 x 10 mm associés à des bandes de fibres minérales référence 948004 de section 15 x 4.

Les parcloses 901245 et 901241 et le ressort 906421 sont uniquement montés côté opposé au feu

Les panneaux sont maintenus par un simple parclosage acier de référence :

 901226 (FORSTER) de section 20 x 15 mm associé à des bandes de fibres minérales référence 948003 de section 15 x 3 mm côté ailette ou joint EPDM 905.312 (2mm) côté ailette et 905.316 (4-6 mm)

Les parcloses, hormis la parclose 901245 et 901241, sont clippées sur des vis boutons en acier référence 906577 (FORSTER) réparties dans les profils au pas de 210 mm.

Le calage des vitrages est réalisé en partie basse aux deux extrémités du vitrage par deux cales de Promatect H (PROMAT) ou bois (commerce) de dimensions 5 x ép.élément de remplissage x 80 mm et deux autres cales de même épaisseur, positionnées latéralement en partie haute. Conforme au DTU 39 ; voir annexe planche 26.

Deux bandes intumescentes 948.002 (FORSTER) sont placées en fond de feuillure avant la pose du vitrage. L'une d'elle est collée sur le promatect H du profil. L'autre décalée, se situe sous le champ du vitrage.

Le jeu en fond de feuillure est de : 5 mm.

La prise en feuillure des vitrages est de : 15 mm.

1.2.4 Etanchéité

L'étanchéité des vitrages est assurée par un joint silicone DC 796 (DOW CORNING).

L'étanchéité en périphérie de l'ossature est assurée par bourrage de laine de roche compact ou en cordon ou laine céramique.



1.2.5 Equipement et accessoires

1.2.5.1 Articulation

Quelque soit la configuration du bloc-porte, chaque vantail est articulé par deux paumelles acier 907.662 (FORSTER) et muni d'un pion anti-dégondage 947.013 (FORSTER). Une paumelle 907662 peut remplacer le pion anti-dégondage.

1.2.5.2 Verrouillage

bloc-porte à un vantail

Le vantail principal doit être verrouillé par une serrure assurant un point ou deux points de fermeture médian et haut avec ou sans anti-panique.

bloc-porte à deux vantaux

Le vantail principal doit être verrouillé par une serrure assurant un point ou deux points de fermeture médian et haut avec ou sans anti-panique.

Le vantail semi-fixe peut-être verrouillé par une serrure deux points haut et bas, libre ou par crémone pompier en applique.

Lorsque le vantail semi-fixe est libre et muni ou non d'une crémone en applique, le vantail principal doit être verrouillé par une serrure deux points médian et haut.

Ces serrures sont associées à des béquilles, des boutons de porte ou des push-bar aluminium, acier ou inox.

Les serrures un point ou deux points de fermeture peuvent-être associées à des ouvertures électriques médianes et hautes maintenues par une gâche

Voir liste Annexe, planche 31.

1.2.5.3 Fermeture du vantail

Chaque vantail est équipé d'un ferme-porte listé en Annexe, planche 30.

1.2.6 Dimensions et jeux

Le jeu vu entre les profils est de 4 mm. Le jeu au seuil est de 10 mm +3/-5 mm.

1.2.7 Constructions Supports

1.2.7.1 Construction support normalisée rigide

Le bloc-porte vitré peut être fixé sur :

- du béton armé d'une densité supérieure à 2200 kg/m³ et d'épaisseur supérieure à 150 mm,
- des parois en béton plein ou parpaings ayant une masse volumique d'au moins 1600 kg/m³ et d'épaisseur supérieure à 150 mm,
- du béton cellulaire d'une densité supérieure à 500 kg/m³ et d'épaisseur supérieure à 150 mm.

La fixation est réalisée par l'intermédiaire de vis HUS Ø 7,5 x 160 mm, et chevilles nylon ou fixations adaptées aux constructions supports, au pas maximal de 650 mm.



1.2.7.2 Construction support normalisée flexible

Le bloc-porte vitré peut être associé à une cloison réalisée en plaques de plâtre de type 120/70, à ossature acier et doubles parements en plaques de plâtre spécial feu, type KF (KNAUF), Pregyfeu (LAFARGE) ou Placoflam (PLACOPLATRE). Dans ce cas, le bloc-porte peut être :

- prolongé latéralement par une cloison en plaques de plâtre,
- surmontée d'une imposte en plaques de plâtre,
- Le montage du bloc-porte vitré sur allège n'est pas autorisé.

1.2.7.2.1 Ossature

L'ossature périphérique est réalisée par des rails U70 fixés au béton par vis 3,5 x 45 mm et chevilles plastique.

La traverse basse de l'ossature de la construction support normalisée flexible est réalisée avec un rail UA 48 d'épaisseur 20/10ème mm et deux rails U70 d'épaisseur 6/10ème mm dos à dos.

Les montants de l'ossature sont réalisés avec un rail UA 48 d'épaisseur 20/10ème mm et un rail U70 d'épaisseur 6/10ème mm.

Des montants intermédiaires réalisés par des rails U70 sont emboîtés dans les traverses et fixés par vis autofaureuses.

1.2.7.2.2 Parements

Des plaques de plâtre d'épaisseur 12,5 mm sont vissées en deux épaisseurs sur l'ossature par vis autotaraudeuses type TF 3,5 x 25 mm (\emptyset x L) pour la première peau et par vis TF 3,5 x 35 mm (\emptyset x L) pour la seconde peau.

La fixation de la cloison vitrée à la construction support normalisée flexible se fait par l'intermédiaire de vis $HUS \oslash 7,5 \times 120$ mm au pas maximal de 650 mm.

Les cloisons légères prolongeant les blocs-portes vitrés présenteront une hauteur maximale de 3300 mm.

Les impostes légères surmontant les blocs-portes vitrés présenteront une hauteur maximale de 700 mm.

Tous ces éléments de cloison légère devront faire l'objet d'un procès-verbal de classement en cours de validité prononçant au moins un classement El 60.

1.2.7.3 Construction support associée

Le bloc-porte peut être monté dans une construction support associée de type cloison vitrée. La cloison vitrée devra être conforme au procès-verbal n° 06-A-105.



1.2.8 Montage particulier

Voir planches 20 et 21

Jonction entre deux blocs-portes en ligne sur un poteau

Sur trois côtés, l'ossature du bloc-porte est fixée à la maçonnerie béton support. Le quatrième côté peut être fixé à un poteau par vis acier Ø 7,5 x 120 mm au pas de 500 mm.

Ce poteau est constitué d'un tube acier 45 x 45 x 3 mm protégé sur ses quatre faces par deux épaisseurs de plaques de plâtre Standard BA 13 fixées par colle silicate et recouvertes d'un capotage en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm fixé par vis acier Ø 3,5 x 45 mm.

En partie basse, le poteau est soudé à une platine acier d'épaisseur 10 mm. En partie haute, le tube est manchonné et fixé par un boulon \emptyset 6 mm dans un trou oblong de \emptyset 7 x 20 mm sur une platine constituée d'un tube 35 x 35 x 3 mm et d'un plat acier d'épaisseur 10 mm. Ces platines sont fixées aux dalles béton haute et basse par trois vis acier \emptyset 8 x 80 mm et chevilles plastique.

Jonction entre deux blocs-portes à 90° sur un potequ

Sur trois côtés, l'ossature du bloc-porte est fixée à la maçonnerie béton support conformément au procès-verbal de référence. Le quatrième côté peut être fixé à un poteau par vis acier Ø 7,5 x 120 mm au pas de 500 mm.

Ce poteau est constitué d'un tube acier 100 x 100 x 3 mm protégé sur ses quatre faces par deux épaisseurs de plaques de plâtre Standard BA 13 fixées par colle silicate et recouvertes d'un capotage en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm fixé par vis acier Ø 3,5 x 45 mm.

En partie basse, le poteau est soudé à une platine acier d'épaisseur 10 mm. En partie haute, le tube est manchonné et fixé par un boulon \emptyset 8 mm dans un trou oblong de \emptyset 9 x 20 mm sur une platine constituée d'un tube de 90 x 90 x 3 mm et d'un plat acier d'épaisseur 10 mm. Ces platines sont fixées aux dalles béton haute et basse par trois vis acier \emptyset 8 x 80 mm et chevilles plastique.

1.3 CARACTERISATION

L'élément mis en œuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

2. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

Par ses matériaux issus de fabrication courante, l'élément - mis en oeuvre dans les conditions observées par le Laboratoire et conformément à la notice de mise en oeuvre par le fabricant - peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.



3. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

3.1 REFERENCE DU CLASSEMENT

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.2. de la norme NF EN 13501-2.

3.2 CLASSEMENT

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

Aucun autre classement n'est autorisé.

R	Е	1	W	t	-	M	С	S	G	K
	E	11		0						
	E	12		60						
	E		W	60						
	E			60						

Les portes qui bénéficient d'un classement El peuvent être mises en œuvre sans restriction.

Les portes qui bénéficient d'un classement El₂ peuvent être mises en œuvre à condition que les parois et revêtements de paroi adjacents aux portes soient classés M0 ou M1 (ou classes de réaction au feu définies dans l'Annexe 1 de l'Arrêté du 21 Novembre 2002 et acceptées pour ce niveau de performance selon l'Annexe 4 de ce même texte) sur une distance de 100 mm à partir du bord extérieur du dormant du bloc-porte.

4. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

4.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

4.2 SENS DU FEU

Indifférent hormis pour la parclose 901245 et 901241 (FORSTER) associée au ressort 906421 (FORSTER) qui devra uniquement être mise en place côté opposé au feu.



4.3 DOMAINE DE VALIDITE

4.3.1 Bloc-porte

Hauteur maximale de l'imposte en plaques de plâtre : 700 mm

Hauteur maximale de l'ensemble (bloc-porte + imposte en plaques de plâtre) : 3300 mm

Hauteur maximale de l'ensemble (bloc-porte + cloison vitrée objet du procès-verbal n° 06-A-105) : 4400 mm

4.3.2 Passage libre

bloc-porte à un vantail

Pour un bloc-porte à un vantail, le passage libre maximal autorisé est :

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	560	1290
Hauteur (mm)	1875	2700
		La surface du bloc- porte ne doit toutefois pas dépasser 3,4 m ²

bloc-porte à deux vantaux égaux

Pour un bloc-porte à deux vantaux égaux, le passage libre maximal autorisé est :

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	1100	2800
Hauteur (mm)	1875	2700
		La surface du bloc- porte ne doit toutefois pas dépasser 6,9 m²

bloc-porte à deux vantaux inégaux

Pour un bloc-porte à deux vantaux inégaux, le passage libre maximal autorisé est :

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	980	2250
Hauteur (mm)	1875	2700
		La surface du bloc- porte ne doit toutefois pas dépasser 5,9 m²

Le rapport I/L de largeur entre les vantaux est compris entre 0,56 et 1.

L: largeur du vantail semi-fixe.

L: largeur du vantail mobile



4.3.3 Vitrages rectangulaires

Les dimensions hors tout maximales autorisées pour les vitrages Pyrobel 25 d'épaisseur 25 mm, Pyrobel 25 EG d'épaisseur 29 mm et Pyrobel 25 ISO d'épaisseurs 42 et 44 mm obturant les vantaux sont déduites du passage libre

Pour les parties fixes et impostes, se référer au procès-verbal n° 06-A-105.

4.3.4 Vitrages en forme

Les vitrages en forme montés dans les blocs-portes ne sont pas autorisés.

4.3.5 Traverses intermédiaires

Chaque vantail peut être muni au maximum de trois traverses intermédiaires horizontales.

4.3.6 Panneau

Il n'est pas permis d'obturer la totalité du vantail avec un panneau.

Chaque vantail doit être obturé par au moins un vitrage de surface supérieure ou égale à la moitié de la surface du vantail.

4.3.7 Fermes-portes et serrures

Chaque vantail doit être équipé d'une serrure et d'un ferme-porte listés en Annexe, planches 30 et 31.

4.3.8 Montage et seuil

Chaque bloc-porte peut être mis en œuvre suivant l'Annexe, planches 15, 16 et 18.

4.3.9 Constructions supports normalisées

Les constructions supports normalisées autorisées, qu'elles soient rigides, rigides à faible densité ou flexibles, doivent justifier d'un procès-verbal de classement français en cours de validité prononçant un classement au moins identique à l'élément objet du présent procès-verbal de classement.

Aucune modification dimensionnelle ne pourra être appliquée sur les cotes exprimées ci-dessus et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance préalable d'une extension de classement par le Laboratoire.



5. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ANS à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE ONZE

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par la Station d'Essais du CTICM.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 30 Octobre 2006.

Jean-Philippe KAYL Ingénieur Chargé d'Essais

Régis KORYLUK
Chef du Service Consultance
Chef du Service Essais 2

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.



Page 12 / 43

Planche nº 1

Planche	Désignation	Numéro de dessin	Date
01	Sommaire		
01.01	Sommaire, Planche 1	E5-045-009-01_01	19.10.200
01.02	Sommaire, Planche 2	E5-045-009-01_02	19.10.200
02	Dimensions		
02.01	Elévations	E5-045-009-02_01	18.07.2000
02.02	Dimensions porte 1 vantail	E5-045-009-02_02	18.10.200
02.03	Dimensions porte 2 vanteaux égaux	E5-045-009-02_03	18.10.200
02.04	Dimensions porte 2 vanteaux inégaux	E5-045-009-02_04	18.10.200
02.05	Coupe horizontale	E5-045-009-02_05	18.07.200
02.06	Coupe verticale	E5-045-009-02_06	19.07.200
02.07	Jonction porte / cloison fixe	E5-045-009-02_07	18.07.200
02.08	Dimensions du mur	E5-045-009-02_08	10.10.200
03	Profilés		
03.01	Profilès	E5-045-009-03_01	18.07.200
03.02	Profilés et accessoires	E5-045-009-03_02	19.10.200
04	Traverse dormante, cadre battant, raccords		
04.01.1	Fixation en mur	E5-045-009-04_01_1	18.07.200
04.01.2	Position des boutons de fixation des parcloses	E5-045-009-04 01 2	18.07.200

E05-045-009-01 01

PORTE El60 forster fuego light Sommaire

Planche 01.01 Nr. 06-A-106 de 19.10.2006 18.07.2006 R.Nater

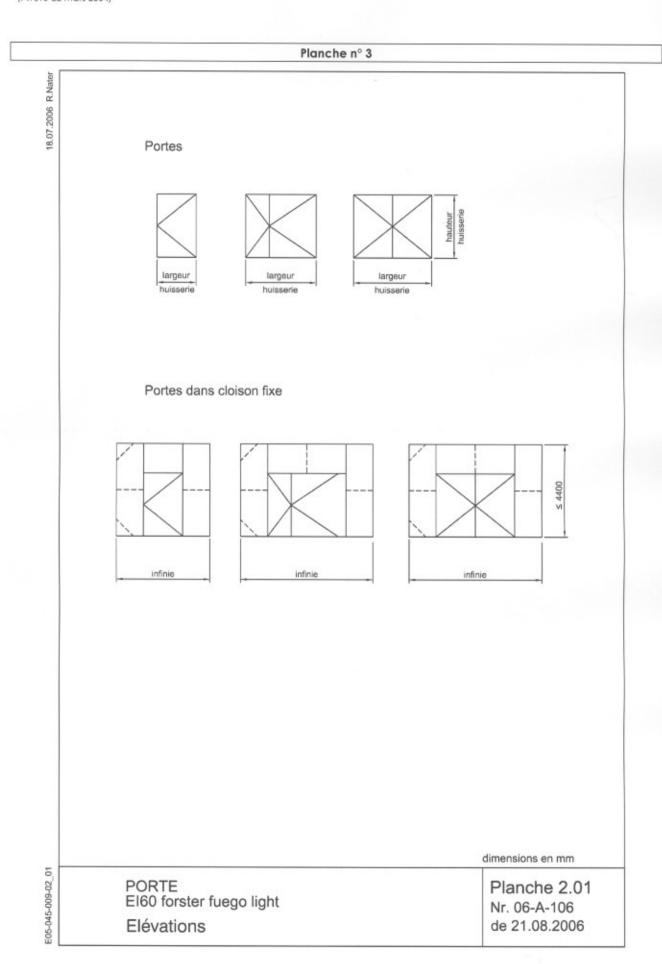
Planche n° 2

Planche	Désignation	Numéro de dessin	Date
04	Traverse dormante, cadre battant, raccords		
04.02	Raccords		
04.02.1	Raccord mural	E5-045-005-04_02_1	18.07.2006
04.02.2	Raccord mural	E5-045-005-04_02_2	18.07.2006
04.02.3	Raccord sur cloison légère	E5-045-005-04_02_3	10.10.2006
04.02.4	Seuil	E5-045-005-04_02_4	19.10.2006
04.02.5	Seuil	E5-045-005-04_02_5	19.10.2006
04.02.6	Raccord sur poteau acier protégé	E5-045-005-04_02_6	18.07.2006
04.02.7	Raccord sur poteau acier protégé	E5-045-005-04_02_7	18.07.2006
05	Vitrages et panneaux		
05.01	Remplissage Pyrobel 25	E5-045-005-05_01	18.07.2006
05.02	Remplissage Pyrobel 25 renforcé	E5-045-005-05_02	18.07.2006
05.03	Remplissage Pyrobel Vitrage Isolant	E5-045-005-05_03	18.07.2006
05.04	Remplissage Panneau plein	E5-045-005-05_04	18.07.2006
05.05	Calage des vitrages	E5-045-005-05_05	18.10.2006
06	Communica de formamento		
	Sommaire de ferrements		
06.01	Poin médan 947013	E5-045-005-06_01	18.07.2006
06.02	Paumelles à souder 907662	E5-045-005-06_02	18.07.2006
06.03	Ferme porte monté côté paumelles	E5-045-005-06_03	18.07.2006
06.04	Ferme porte monté côté opposé aux paumelles	E5-045-005-06_04	18.07.2006
06.05	Serrure	E5-045-005-06_05	10.10.2006

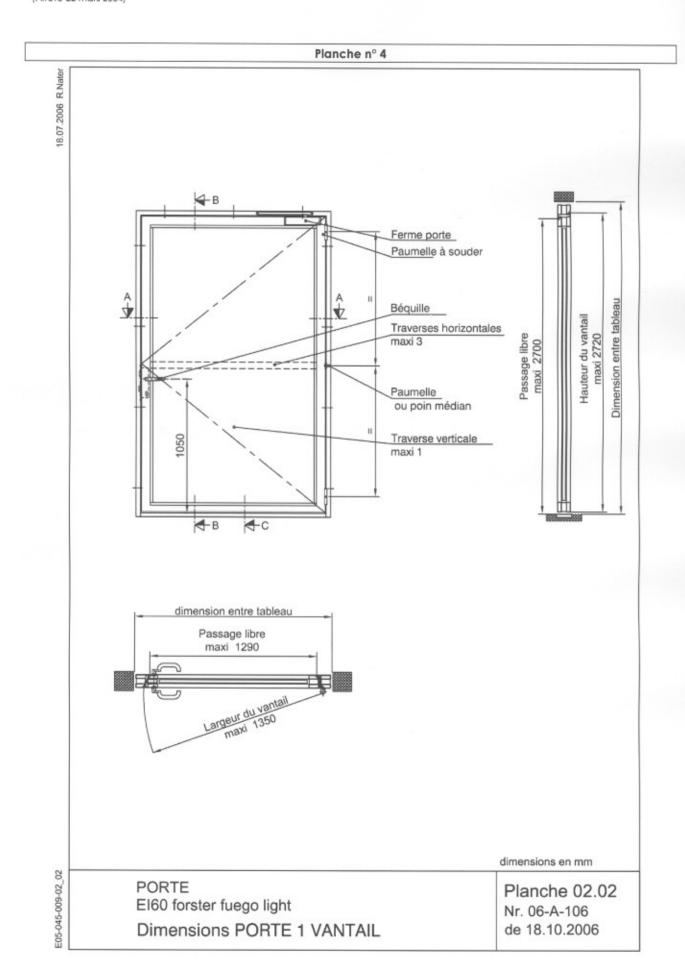
E05-045-009-01_02

PORTE El60 forster fuego light Sommaire suite Planche 01.02 Nr. 06-A-106 de 19.10.2006

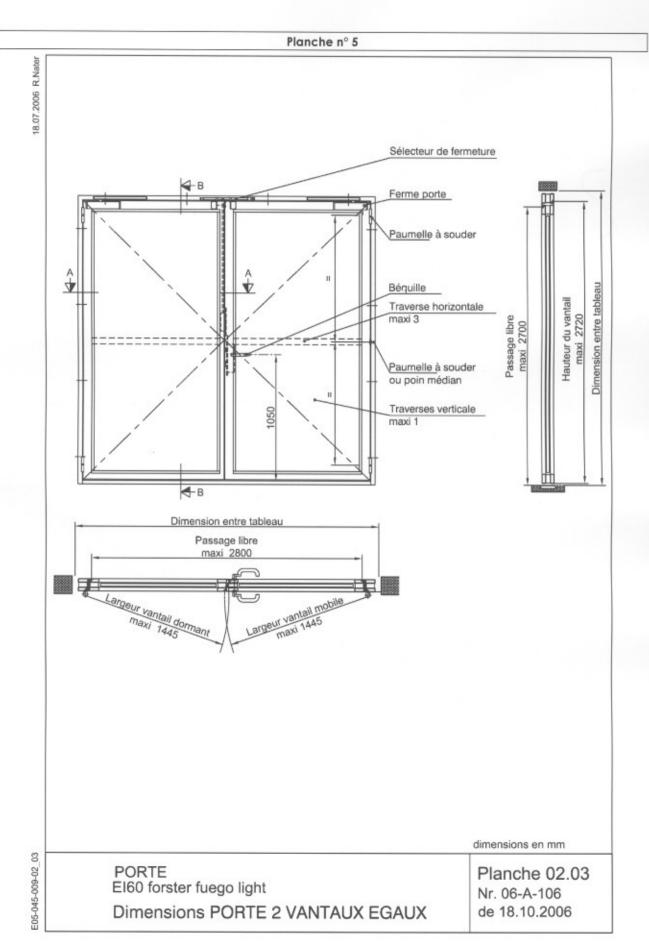
Page 14 / 43



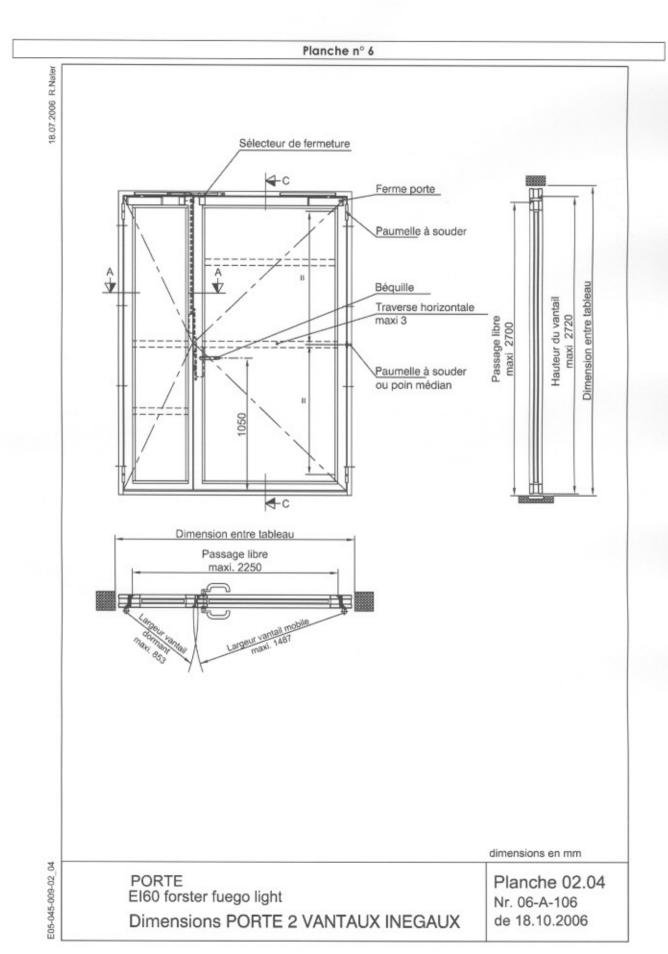
Page 15 / 43



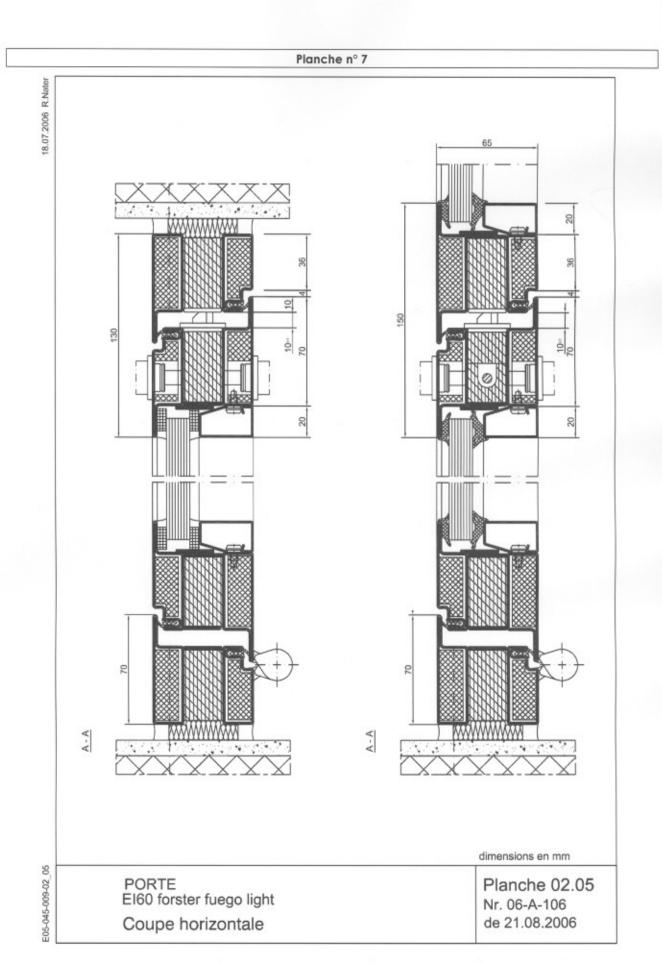


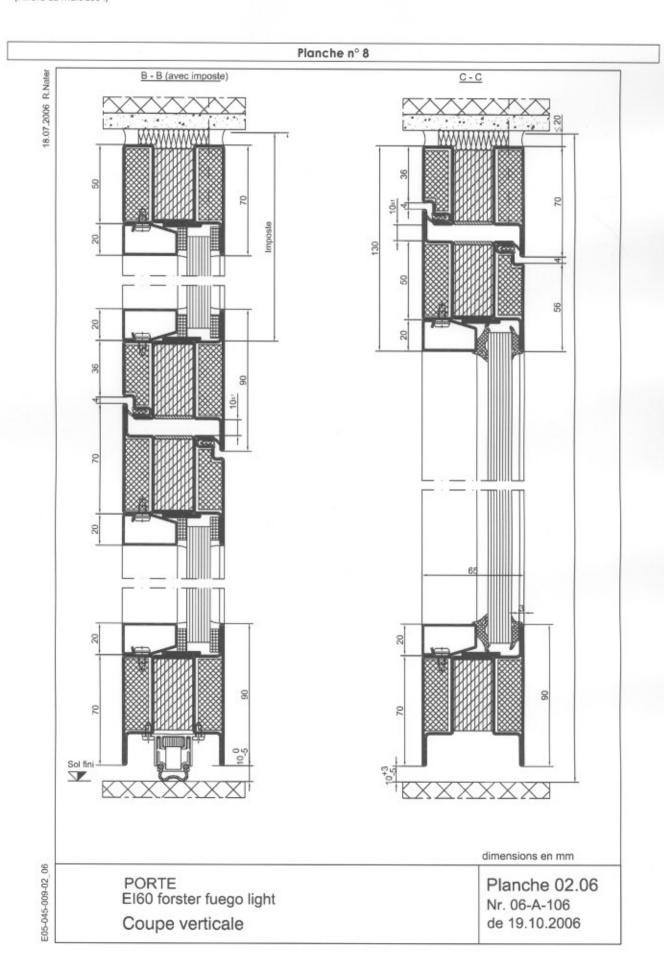


Page 17 / 43



Page 18 / 43







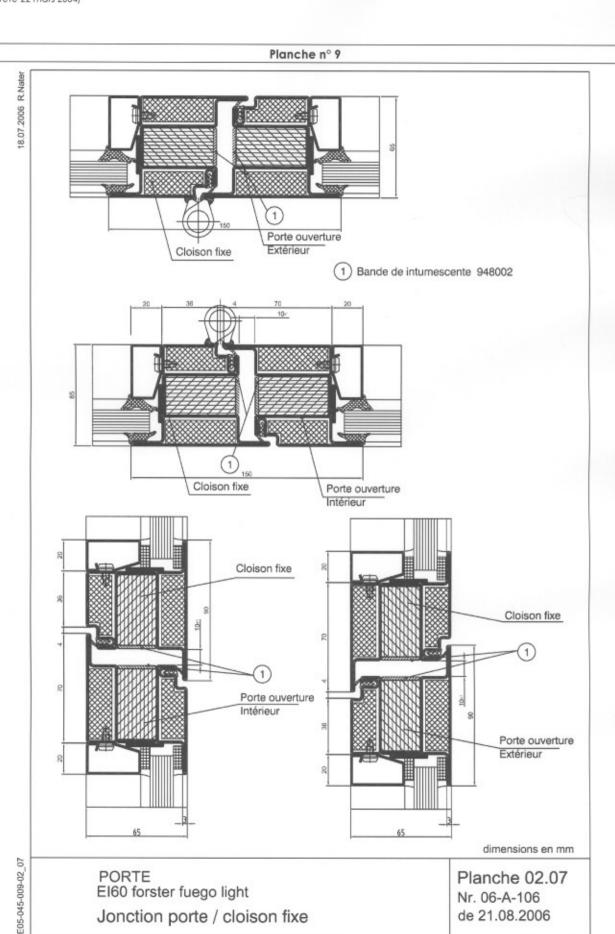
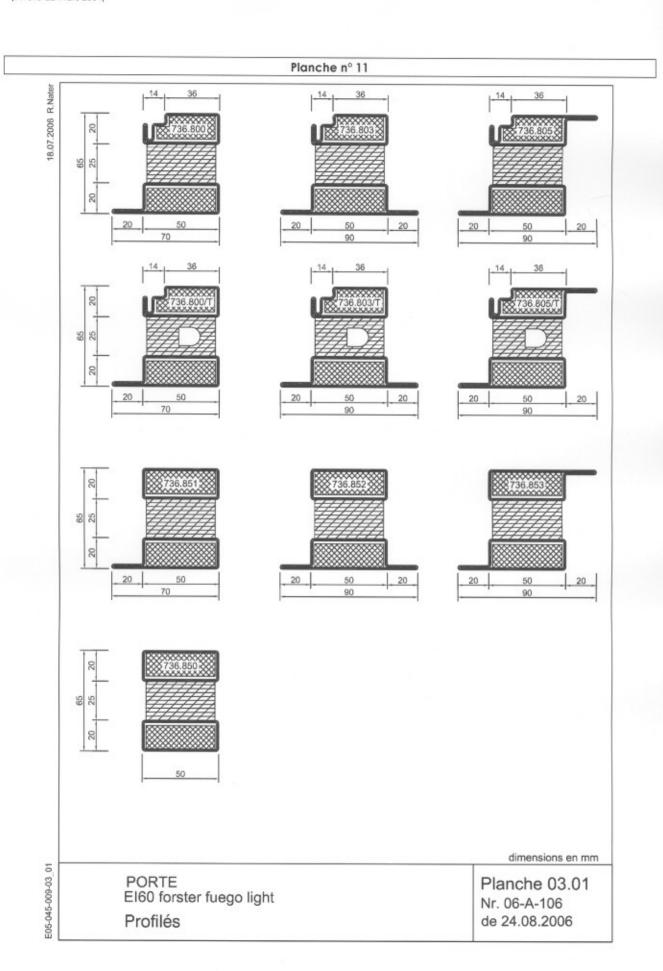




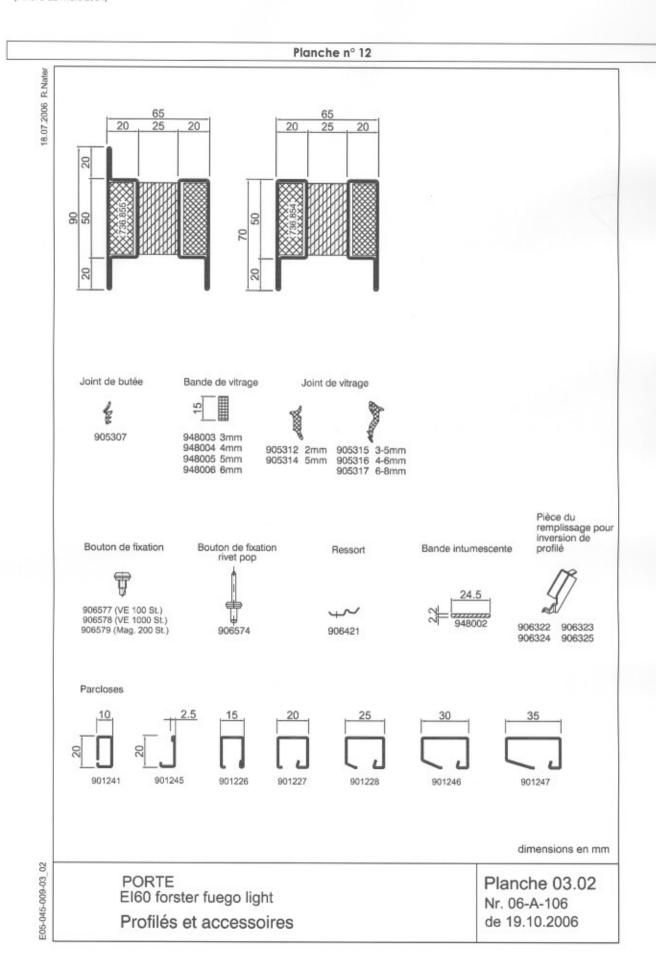
Planche nº 10

18.07.2006 R.Nater Construction support normalisée rigide à forte densité(béton armé, ayant une masse volumique de 2200 kg/m3) Épaisseur Entre tableau ≥ 150 ≤ 4400 Construction support normalisée rigide à forte densité(béton plein,parpaing ayant une masse volumique de 1600 kg/m3) Épaisseur Entre tableau ≥ 150 ≤ 4400 Construction support normalisée rigide à faible densité (béton cellulaire ayant une densité supérieur à 500 kg/m³) Épaisseur Entre tableau ≥ 150 ≤ 4000 Construction support normalisée flexible (cloison légère) Épaisseur Entre tableau ≤ 4000 ≥ 120 Construction support structure acier protégé Épaisseur Entre tableau ≤ 4000 ≥ 100 dimensions en mm E05-045-009-02 08 PORTE Planche 02.08 El60 forster fuego light Nr. 06-A-106 Dimensions du mur de 10.10.2006

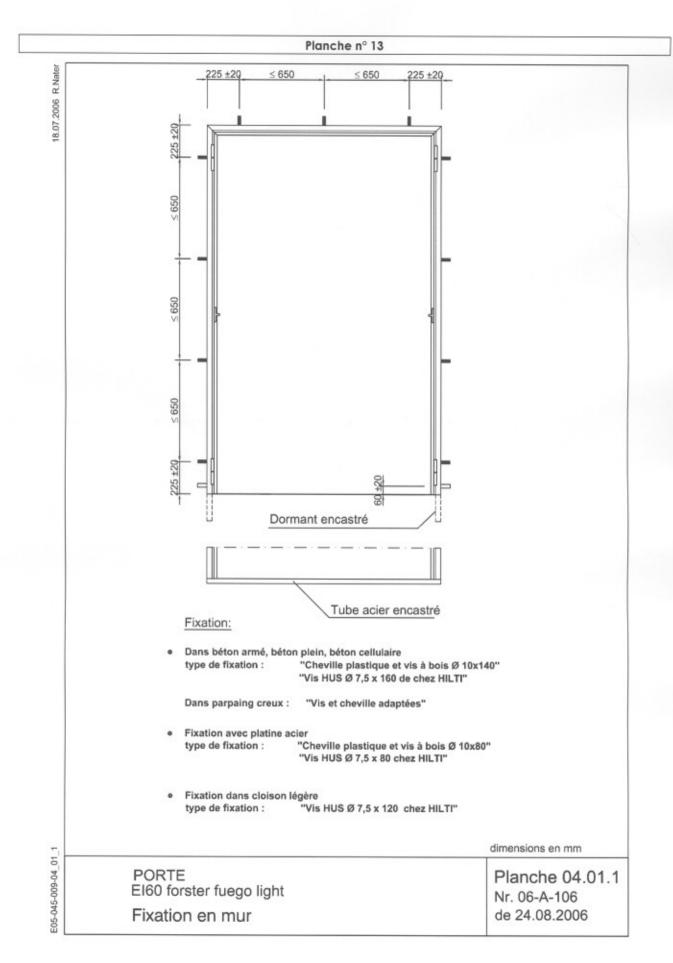
Page 22 / 43



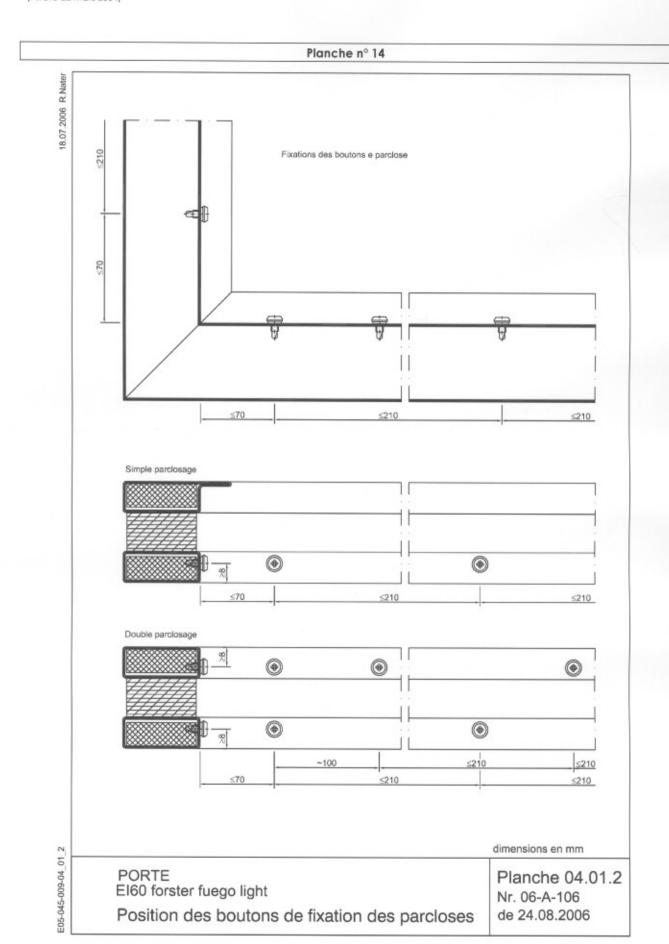
Page 23 / 43



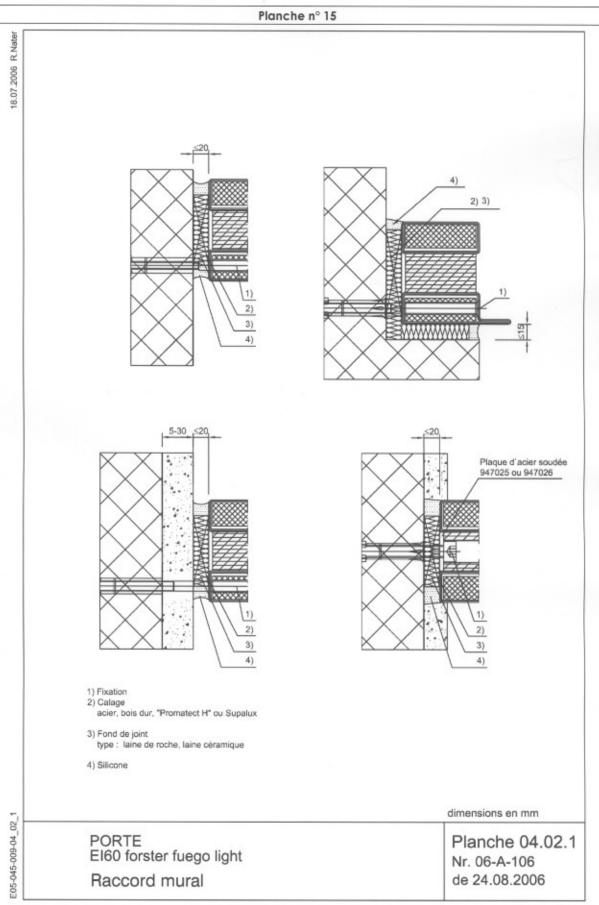


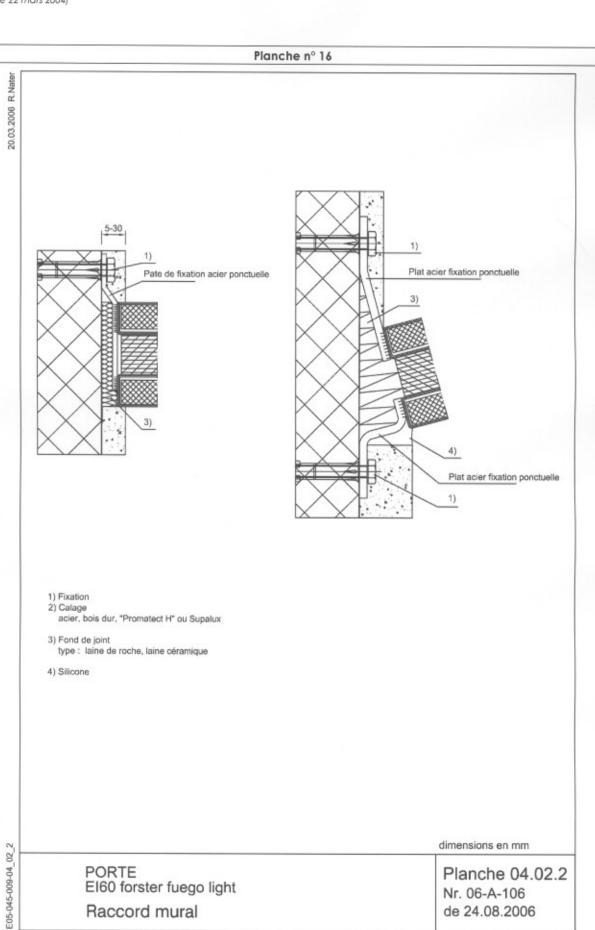


Page 25 / 43



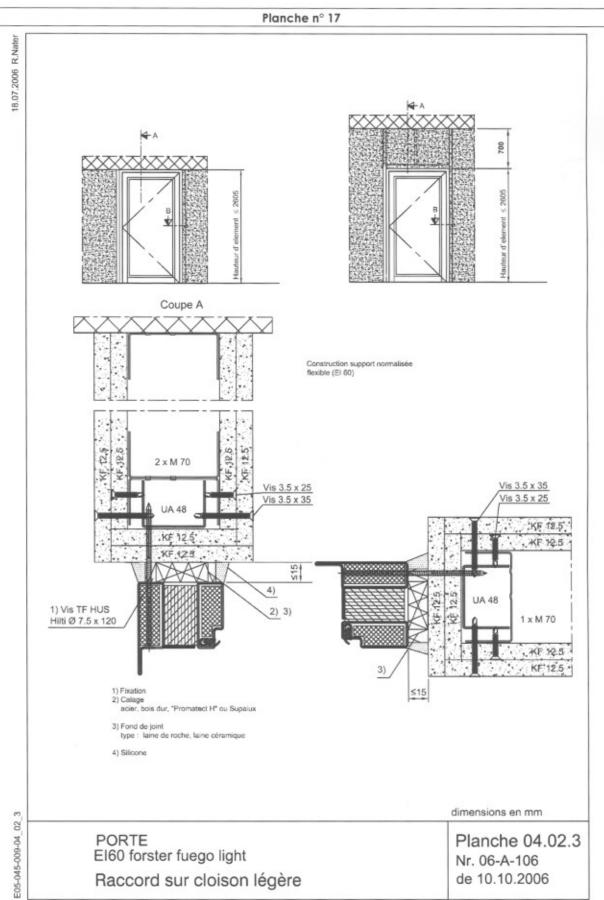






(Arrêté 22 mars 2004)

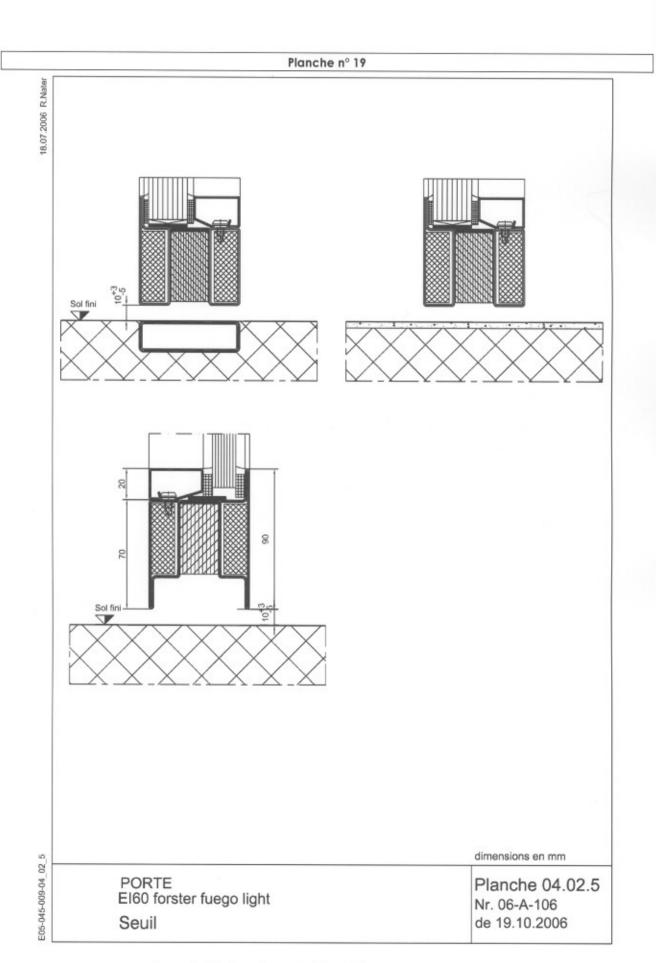
Page 28 / 43



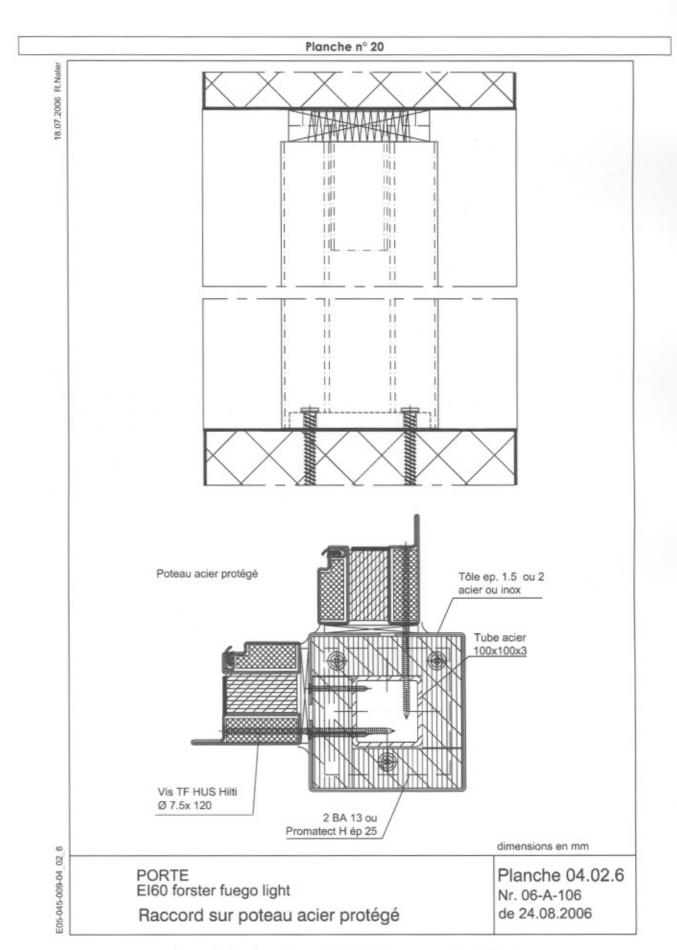
Page 29 / 43

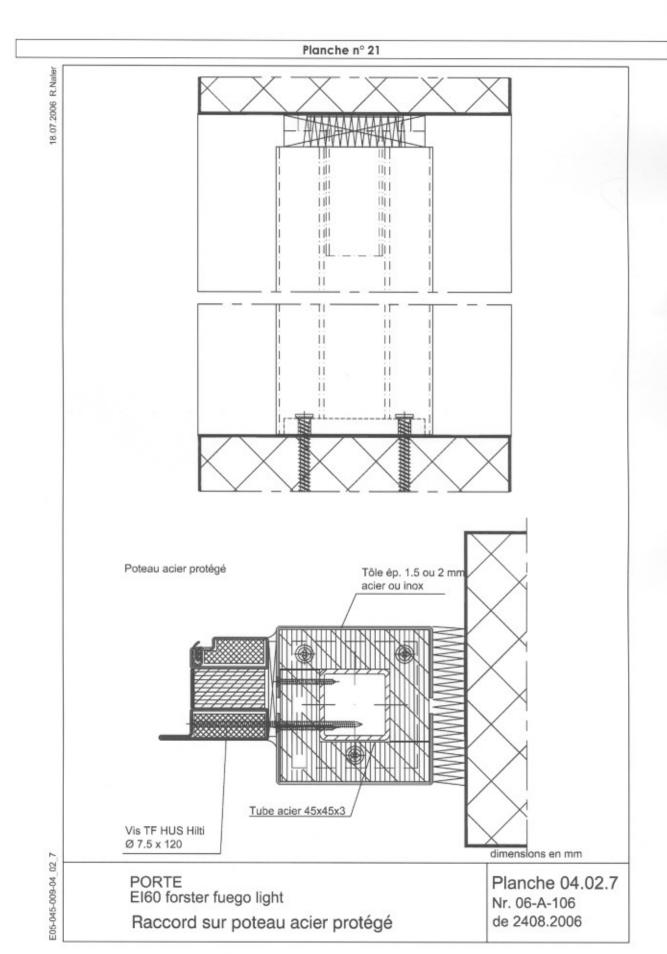
Planche nº 18 18.07.2006 R.Nater Comière 25x25 Seuil Stadi BS 20 Sol fini dimensions en mm E05-045-009-04 02 4 PORTE Planche 04.02.4 El60 forster fuego light Nr. 06-A-106 Seuil de 19.10.2006

Page 30 / 43



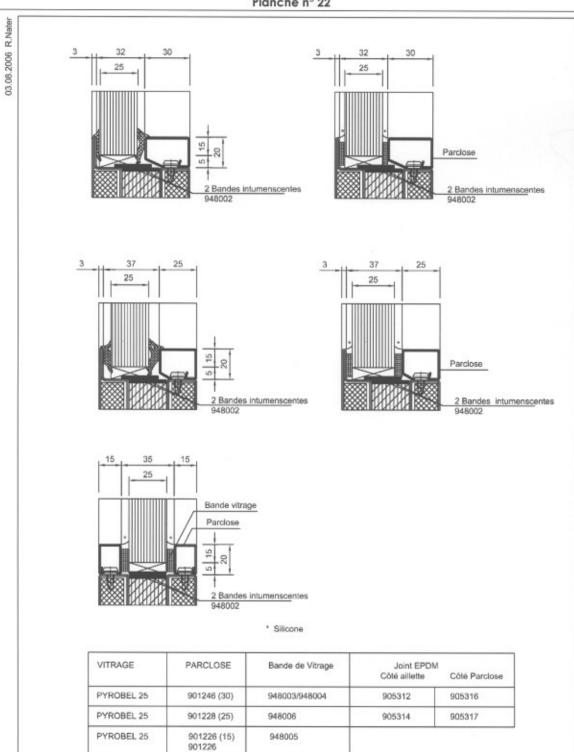












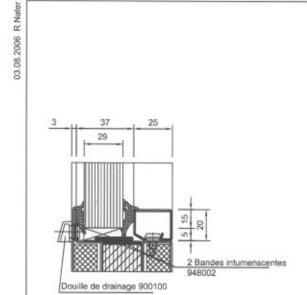
dimensions en mm

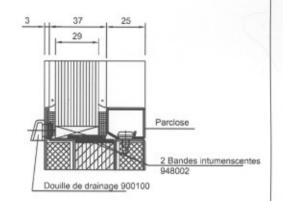
PORTE El60 forster fuego light Remplissage Pyrobel 25

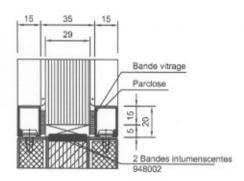
Planche 05.01 Nr. 06-A-106 de 24.08.2006



Planche nº 23







* Silicone

VITRAGE	PARCLOSE	Bande de Vitrage	Joint EPDM		
			Côté aillette	Côté Parclose	
PYROBEL 29	901228 (25)	948004	905312	905316	
PYROBEL 29	901226 (15)	948005 948003			

NB : Le drainage et la ventilation des feuillures devront être réalisés conformément aux directives du DTU39 dans le cas de mise en œuvre de vitrage qualité EXTERIEURE

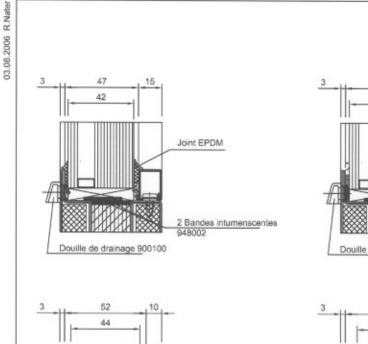
dimensions en mm

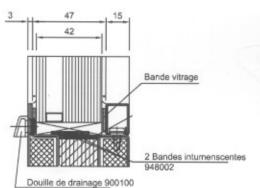
E05-045-009-05_02

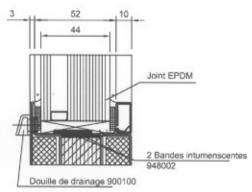
PORTE El60 forster fuego light Remplissage Pyrobel 25 renforcé Planche 05.02 Nr. 06-A-106 de 24.08.2006

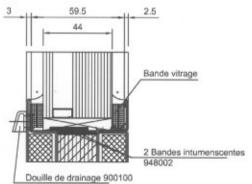


Planche nº 24









* Silicone

VITRAGE	PARCLOSE	Bande de Vitrage	Joint EPDN	
			Côté aillette	Côté Parclose
PYROBEL 42	901226 (15)	948003	905312	905316
PYROBEL 44	901245 (2.5)	948004 x2		
PYROBEL 44	901241 (10)	948004		

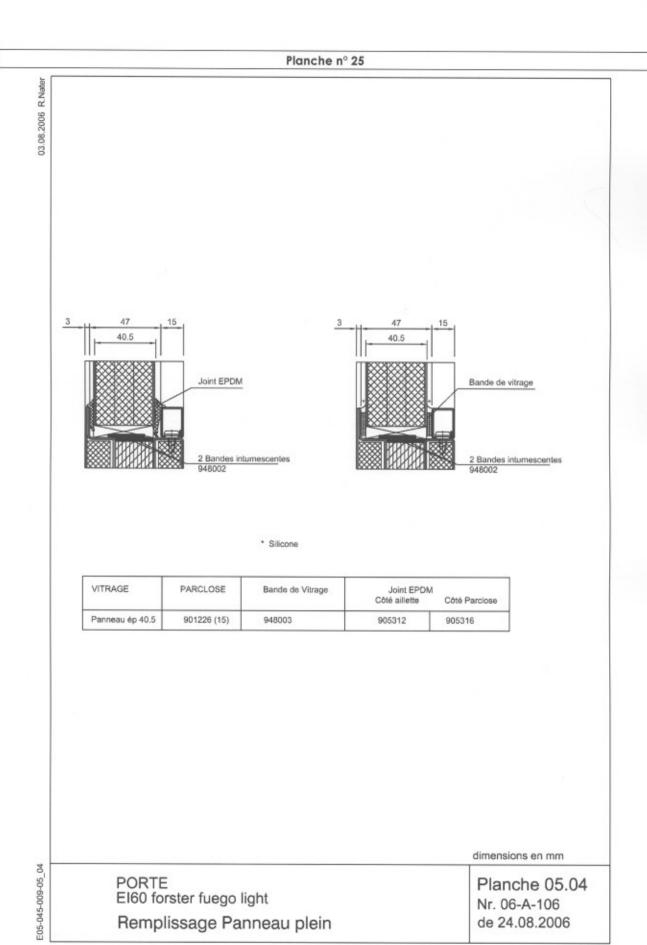
NB : Le drainage et la ventilation des feuillures devront être réalisés conformément aux directives du DTU39 dans le cas de mise en oeuvre de vitrage qualité EXTERIEURE

dimensions en mm

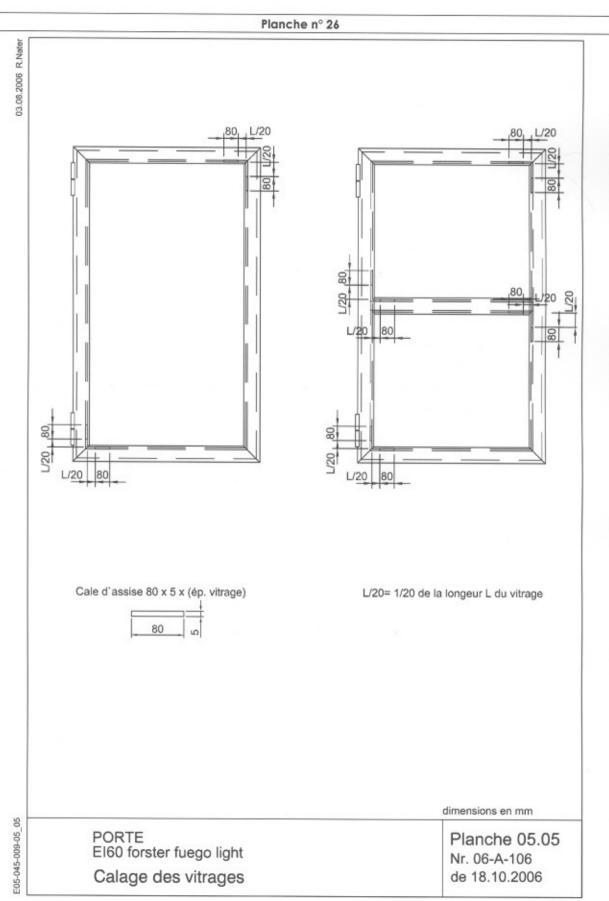
PORTE El60 forster fuego light Remplissage Pyrobel Vitrage isolant

Planche 05.03 Nr. 06-A-106 de 24.08.2006

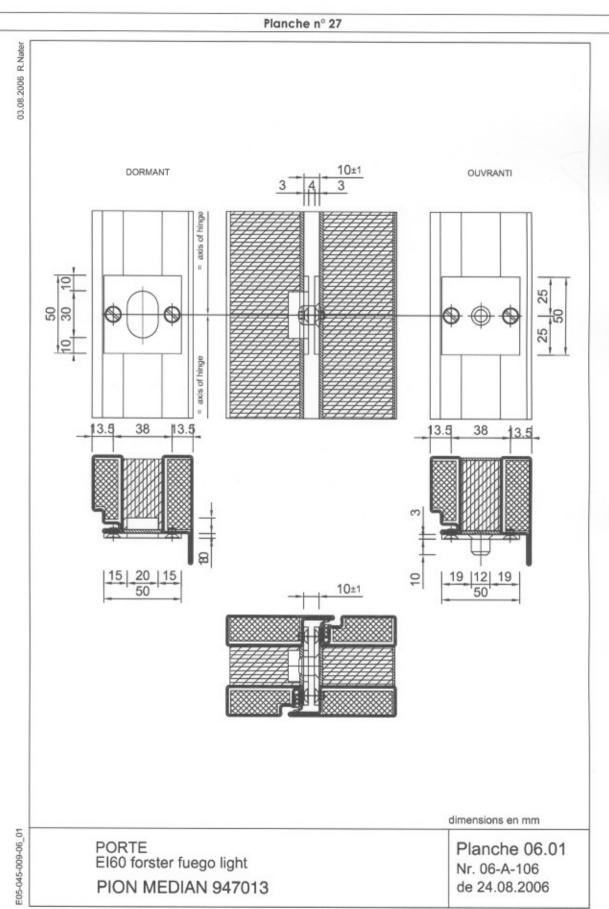
Page 36 / 43



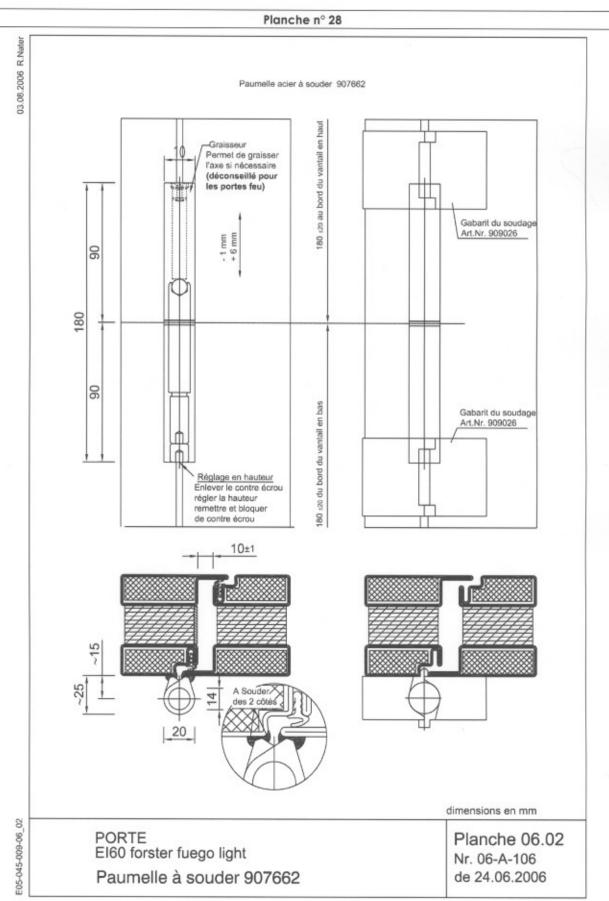
Page 37 / 43



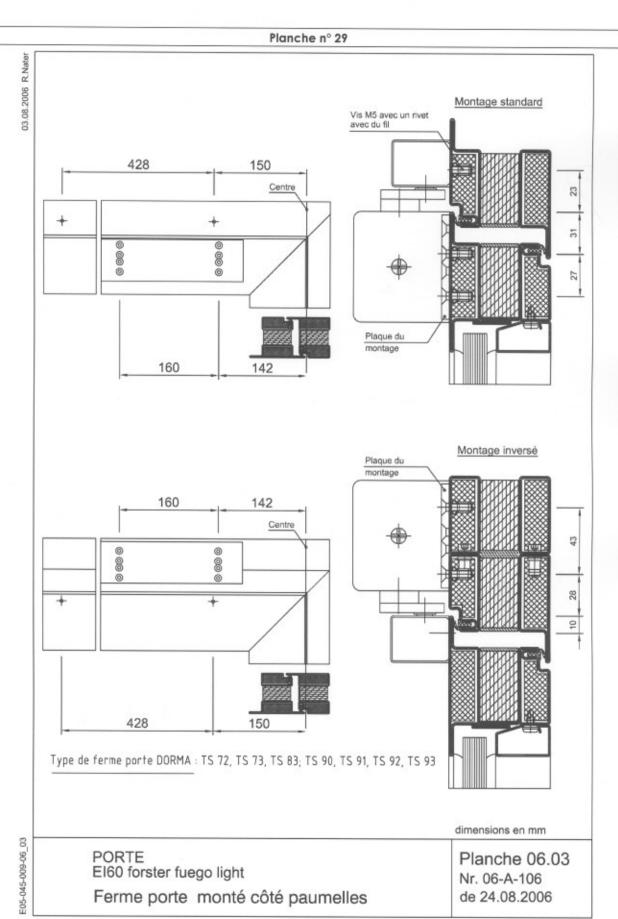






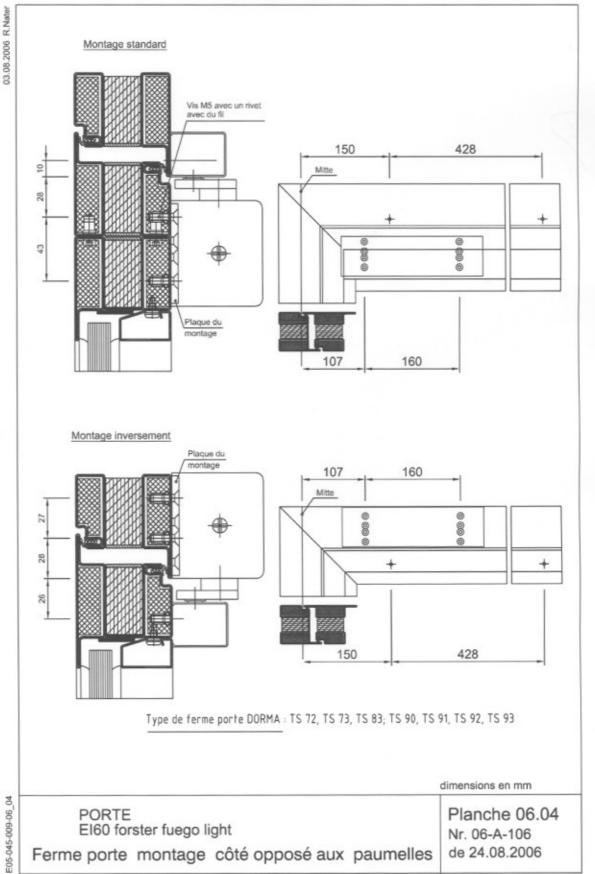


Page 40 / 43



Page 41 / 43

Planche nº 30



03.08.2006 R.Nater



Planche n° 31

FUEGO light					
	VERSI	ON SERRURE CLAS	SSIQUE		
PORTE 1 VANTAIL et 2 VANTAUX					
quipement du VANTAIL DE SERVICE	417	COFFEE		I saussiau I	
SERRURE 1 POINT	KIT 947720	907220	947023	FONCTION W s AP	DIN
SERRORE I POINI	947724	907220	947023	D a AP	G
	947728	907228	947023	BaAP	G
	947721	907221	947023	WsAP	D
	947725	907225	947023	DaAP	D
	947729	907229	947023	BaAP	D
SERRURE 2 POINTS	947732	907232	947023	L+W s AP	G
	947736	907236	947023	DaAP	G
	947740	907240	947023	BaAP	G
	947733	907233	947023	L+W s AP	D
	947737	907237	947023	DaAP	D
	947741	907241	947023	BaAP	D
quipement du VANTAIL SEMI FIXE					
	KIT	GACHE ou COFFRE		RTURE	
Contrôle d'accés		907034		(latérale)	
controle d'acces		907036 D 1V 907037 G 1V		(haute)	
Commande à levier		947020 2V			
PORTE 2 VANTAUX		907247			
equipement du VANTAIL DE SERVICE ET SEMI FIXE					
	KIT	COFFRE Vantail de service	COFFRE semi fixe	FONCTION	DIN
SERRURE 1 POINT		907249	907266	DaAP	G
		907253	907266	BaAP	G
		907250	907266	DaAP	D.
		907254	907266	BaAP	D
SERRURE 2 POINTS		907257	907266	DaAP	G
		907261	907266	BaAP	G
		907258	907266	DaAP	D
		907262	907266	BaAP	D
PORTE 1 VANTAIL	VERSI	ON SERRURE PUS	H-BAR		
	KIT	COFFRE	GACHE	FONCTION	DIN
SERRURE 1 POINT		907288	947023	В	D
		907400	947023	Ε	D
		907402	947023	D	D
	907734	907292	947023	В	Ð
		907289	947023		G
		907401	947023	E	G
		907403	947023 947023	D	G
	007735			В	G
CERRIBE 2 POINTS	907735			B	D
SERRURE 2 POINTS	907735	907286	947023		
SERRURE 2 POINTS		907286 907404	947023	E	D
SERRURE 2 POINTS	907735	907286 907404 907292	947023 947023	E 8	D
SERRURE 2 POINTS		907286 907404 907292 907287	947023 947023 947023	E	D G
SERRURE 2 POINTS	917764	907286 907404 907292 907287 907405	947023 947023 947023 947023	60 B	D G
SERRURE 2 POINTS		907286 907404 907292 907287 907405 907293 COFFRE	947023 947023 947023 947023 947023 COFFRE	E 8	G G
PORTE 2 VANTAUX	917764 917765	907286 907404 907292 907287 907405 907293 COFFRE Vantail de service	947023 947023 947023 947023 947023 COFFRE SEMI FIXE	B B B FONCTION	G G G G
	917764 917765	907286 907404 907292 907287 907405 907293 COFFRE Vantail de service 907406	947023 947023 947023 947023 947023 COFFRE SEMI FIXE 907291	B B FONCTION	G G G DIN
PORTE 2 VANTAUX	917764 917765	907286 907404 907292 907287 907405 907293 COFFRE Vantail de service 907406 907408	947023 947023 947023 947023 947023 COFFRE SEMI FIXE 907291 907291	B B B FONCTION	G G G DIN
PORTE 2 VANTAUX	917764 917765	907286 907404 907292 907287 907405 907293 COFFRE Vantail de service 907406 907408 907410	947023 947023 947023 947023 947023 947023 COFFRE SEMI FIXE 907291 907291	B B FONCTION B E	G G G DIN
PORTE 2 VANTAUX	917764 917765	907286 907404 907292 907287 907405 907293 COFFRE Vantail de service 907406 907408	947023 947023 947023 947023 947023 947023 COFFRE SEMI FIXE 907291 907291 907291	B B B B B B B B B B B B B B B B B B B	G G G DIN
PORTE 2 VANTAUX	917764 917765	907286 907404 907292 907287 907405 907293 COFFRE Vantail de service 907406 907408 907410 907407	947023 947023 947023 947023 947023 947023 COFFRE SEMI FIXE 907291 907291 907291 907291	E B B FONCTION B E D B	D G G DIN D D D
PORTE 2 VANTAUX	917764 917765	907286 907404 907292 907287 907405 907293 COFFRE Vantail de service 907406 907408 907410	947023 947023 947023 947023 947023 947023 COFFRE SEMI FIXE 907291 907291 907291	E B B FONCTION B E D B E E B B E E	D G G DIN
PORTE 2 VANTAUX SERRURE 1 POINT	917764 917765	907286 907404 907292 907287 907405 907293 COFFRE Vantail de service 907406 907408 907410 907407 907407 907409	947023 947023 947023 947023 947023 COFFRE SEMI FIXE 907291 907291 907291 907291 907291 907291	E B B B E B B B B B B B B B B B B B B B	D G G G DIN D D D G G
PORTE 2 VANTAUX SERRURE 1 POINT	917764 917765	907286 907404 907292 907287 907405 907293 COFFRE Vantail de service 907406 907406 907407 907407 907409 907411	947023 947023 947023 947023 947023 947023 COFFRE SEMI FIXE 907291 907291 907291 907291 907291 907291	E B B B B B B B B B B B B B B B B B B B	D G G G DIN D D G G
PORTE 2 VANTAUX SERRURE 1 POINT	917764 917765	907286 907404 907292 907287 907293 COFFRE Vantail de service 907406 907406 907407 907407 907409 907411 907292 907412	947023 947023 947023 947023 947023 947023 COFFRE SEMI FIXE 907291 907291 907291 907291 907291 907291 907291 907291	E B B B B B B B B B B B B B B B B B B B	D G G G D D D G G G

dimensions en mm

PORTE El60 forster fuego light Serrure

Planche 06.05 Nr. 06-A-106 de 10.10.2006

Planche nº 32 – vitrages autorisés

Constitution du	vitrage renforcé à partir du El 60 Pyrobel 25 (+/-2mm) - Pyrobel 25 EG	Epaisseur finale du produit (mm				
+	Float clair ou coloré de 3 à 6mm	29 à 32 (+/-2mm)				
	Float sérigraphié de 3 à 6mm	29 à 32 (+/-2mm)				
	Float trempé clair ou coloré de 3 à 6 mm	29 à 32 (+/-2mm)				
	Float trempé sérigraphié de 3 à 6 mm	29 à 32 (+/-2mm)				
	Float sablé ou maté acide de 3 à 6 mm	29 à 32 (+/-2mm)				
	et augmentation du nbr de film PVB de 2 à 6	+ 0,78 à 2,34 mm				
	et film(s) EVA clair ou sérigraphié	+ 0,4 à 1,2 mm				
	et film PET / Vanceva entre films EVA ou PVB	+ 0,4 à 1,2 mm				

Constitution du vitra	ge isolant à partir du El 60 Pyrobel 25 (+/-2mm)	Epaisseur finale du produit (mm				
Intercalaire acier/alu	Feuilleté 33.2 / 44.2 / 55.2 / 66.2 clair ou coloré	max 44				
6-8-10 mm	Feuilleté 44.2 / 55.2 / 66.2 Stopsol ou Sunergy clair ou coloré	max 44				
	Feuilleté Stopray 46.2 ou 55.2	max 44				
	Feuilleté (trempé ou non) sérigraphié 44.2 ou 46.2	max 44				
	Feuilleté Imprimé 44.2 ou 46.2	max 44				
	et augmentation du nbr de film PVB de 2 à 6	+ 0,78 à 2,34 mm et max 44				
	et film(s) EVA clair ou sérigraphié	+ 0,4 à 1,2 mm et max 44				
	et film PET / Vanceva entre films EVA ou PVB	+ 0,4 à 1,2 mm et max 44				



RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

EXTENSION de CLASSEMENT

Extension n°	sur Procès-verbal n°				
08/1	06 - A - 105				
08/1	06 - A - 106				

Demandeur

FORSTER ROHR PROFILTECHNIK AG FORSTER SYSTEMES DE PROFILES

Amriswillerstrasse 50

Postfach 400 CH - 9320 ARBON

Objet de l'extension : Incorporation de châssis et blocs-portes dans une cloison légère

type 98/48

Mise en œuvre de vitrages de formes Réduction de la longueur des manchons Modification du système de parclosages

Durée de validité

: Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence. Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.

Passé cette date, elle ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence, délivrée par le Laboratoire.

Elle n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte.

Cette extension de classement comporte 8 pages. Seule sa reproduction intégrale permet l'exploitation normale des résultats. Extension de classement multiple sur Procès-verbaux n° 06 - A - 105 / 06 - A - 106 (Arrêté 22 mars 2004)

Page 2/8

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

La présente extension multiple autorise la modifiation des points suivants :

incorporation de la cloison vitrée et blocs-portes dans une cloison légère 98/48

Les éléments vitrés peuvent être associés à des cloisons légères type 98/48. Les éléments peuvent être :

prolongés latéralement par une cloison en plaques de plâtre,
surmontés d'une imposte en plaques de plâtre,
incorporés dans une cloison en plaques de plâtre (sur quatre côtés),
montés sur allège (hormis les blocs-portes).

Le montage des éléments vitrés dans la cloison légère peut être centré dans l'épaisseur de la cloison légère ou incorporé de manière à ce que la face vue de l'ossature se situe dans le plan de la face vue du parement de la cloison légère.

Les montants intermediaires des châssis fixes peuvent être assemblés dos à dos par l'intermédiaire de vis acier auto-perceuses Ø4.8 x 70 mm réparties au pas de 500 mm. Une bande foisonnante de type Forster 948002 est collée sur l'un des deux profilés.

Ossature

L'ossature est composée de :

Rails haut et	bas	R48	en	aci	er	gal	vanise	é 6	/10 mn	n, de	e sec	ction	30 x	48 x	30 r	mm,	fixés	àlo
maçonnerie	par	vis \	/BA	Ø	6 >	(40	mm	et	chevill	es Ø	6,5	x 40	mm C	(FISO	CHER	R), a	и ра	s de
600 mm max	imun	n.																

Montants M48, en acier galvanisé 6/10 mm, de section 35 x 48 x 35 mm, emboîtés dans les rails haut et bas. Un jeu de dilatation d'environ 10 mm est réservé en parties haute et basse des montants par rapport au fond du rail.

Chevêtre

L'incorporation de la cloison vitrée dans une cloison en plaques de plâtre est réalisée par l'intermédiaire d'un chevêtre constitué de montants M 48 renforcés d'épaisseur 15/10ème mm toute hauteur et d'un rail R48. Le chevêtre est protégé par deux épaisseurs de plaques de plâtre BA 13. L'imposte est constituée de montants M48 fixés dos-à-dos à entraxe maximum de 460 mm. Dans le cas d'un montage sur allège, la cloison repose sur un rail R48 standard supporté par des montants M48 fixés dos-à-dos à entraxe maximum de 460 mm.

Parements

Des plaques de plâtre BA 13 d'épaisseur 12.5 mm sont vissées en deux épaisseurs sur l'ossature par vis auto-taraudeuses type TF Ø 3,5 x 25 mm pour la première peau et par vis TF Ø 3,5 x 35 mm pour la seconde peau. La mise en œuvre de la cloison en plâques de plâtre doit être réalisée conformément à un procès-verbal prononçant les performances El60.

Montage du châssis vitré et blocs-portes dans la construction support

Les éléments vitrés sont mis en œuvre dans la cloison légère sur des cales en Promatect H de 15 mm d'épaisseur. Le calfeutrement est réalisé par un bourrage en laine de roche.

Les éléments vitrés sont fixés dans la construction support par vis HUS (HILTI) \emptyset 7,5 x 80 mm, au pas d'environ 410 mm. Des cales acier de dimensions 20 x 25 x 2,5 mm, percées au \emptyset 8 mm en leur centre, sont préalablement soudées au même pas sur le chant extérieur des profilés du châssis pour les fixations.

Extension de classement multiple sur Procès-verbaux n° 06 - A - 105 / 06 - A - 106 (Artélé 22 mars 2004)

Page 3/8

2. vitrages en formes

Les vitrages en formes autorisés sont exclusivement des triangles, des parallélogrammes ou trapèzes;

- a) L'angle minimal autorisé est de 26°;
- b) La surface autorisée d'un vitrage en forme est comprise entre 0,62 et 3,75 m²;
- Les dimensions hors-tout maximales autorisées par les vitrages de forme doivent être inférieures aux dimensions maximales hors-tout des vitrages rectangulaires.

Les vitrages en forme montés dans les blocs-portes ne sont pas autorisés.

3. réduction de la longueur des manchons

L'assemblage des traverses sur les montants peut être réalisé soit par soudure soit par manchonnage.

Le cas échéant les manchons sont constitués de profils acier d'épaisseur 15/10 mm en "[" de 16 x 46 x 16 x 55 mm isolés par du Fermacell, et soudés aux montants. Les traverses viennent s'enfiler sur les manchons puis sont fixées par 4 vis Ø 3 x 15 mm.

Voir planche nº2.

modification du sens de feu

Les parcloses de référence 901.241 ou 901.245 en simple parclosage maintenues par des ressorts référence 906.421 fixés aux profils par rivets au pas de 210 mm peuvent être mises en œuvre pour un sens de feu indifférent.

Ces parcloses sont associées à des bandes de fibres minérales référence 948.004 de section 15 x 4 mm.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

incorporation de la cloison vitrée dans une cloison légère 98/48

Le montage de la cloison vitrée dans une construction support normalisée flexible de type 98/48 est autorisé sur les bases des résultats de l'essais n° 07-V-328 mettant en œuvre un châssis vitré à ossature métallique muni de vitrage PYROBEL 25 (AGC) inscrit dans une cloison légère de type 98/48.

Cet essai a fait l'objet d'un arrêt volontaire à 72 minutes sans que soient constatées de pertes de satisfaction aux critères d'étanchéité au feu au niveau de cette jonction et les performances aux regards des critères d'isolation thermique au niveau de l'ossature ont été satisfaites pendant plus de 64 minutes.

Jusqu'à l'arrêt volontaire de l'essai à 72 minutes, celui-ci a permis de vérifier le bon comportement de l'ensemble.

Par ailleurs, lors de l'essai de référence, aucune trace de chauffe n'était discernable sur le parement cartonné des plaques de plâtre en face non-exposée.

Extension de classement multiple sur Procès-verbaux n° 06 - A - 105 / 06 - A - 106 (Arrêté 22 mars 2004)

Page 4/8

2. vitrages de formes

La mise en œuvre des vitrages de forme Pyrobel 25 et 25 ISO est basée sur le procès-verbal n° 06-A-105.

3. réduction de la longueur des manchons

La réduction de la longueur des manchons est autorisée sur la base du procès-verbal n° 02-A-184.

4. modification du sens de feu

La mise en œuvre du maintien des vitrages par parcloses à ressort telle que définie au paragraphe 4 est autorisée sur la base du procès-verbal n° 08-G-053. Lors de cet essai, ce type de maintien à été placé côté feu sans remettre en cause les performances de l'élément pendant plus de 60 minutes d'incendie. Ceci autorise un sens de feu indifférrent

3. CONDITIONS A RESPECTER

Les cloisons Placostil (PLACOPLATRE) Prégymétal (LAFARGE) et KS ou KF (KNAUF) type 98/48 prolongeant latéralement les cloisons vitrées présenteront une hauteur maximale de 3300 mm et devront faire l'objet d'un procès-verbal de classement en cours de validité prononçant au moins les classements El 60.

Hauteur maximale des impostes en plaques de plâtre : 500 mm

Hauteur maximale des cloisons + imposte : 3400 mm Hauteur maximale des cloisons + allège : 3100 mm

Hauteur maximale de l'allège : 1000 mm

Hauteur maximale des blocs-portes + imposte : 3000 mm

La modification $n^{\circ}1$ n'est pas compatible avec la réalisation d'une jonction à 90° ou la mise en œuvre d'une clolson à facette.

Les quatres points de cette extension sont cumulables entre eux.

Les dimensions de passages libres des blocs-portes doivent être respectées.

Toutes les autres conditions du procès-verbal de référence devront être respectées,



Extension de classement multiple sur Procès-verbaux n° 06 - A - 105 / 06 - A - 106 (Arrêté 22 mars 2004)

Page 5/8

4. CONCLUSIONS

Les performances de l'élément sont inchangées.

Hervé RYCKEWAERT Ingénieur Chargé d'Affaires Fait à Maizières-lès-Metz, le 23 octobre 2008

Régis KORYLUK

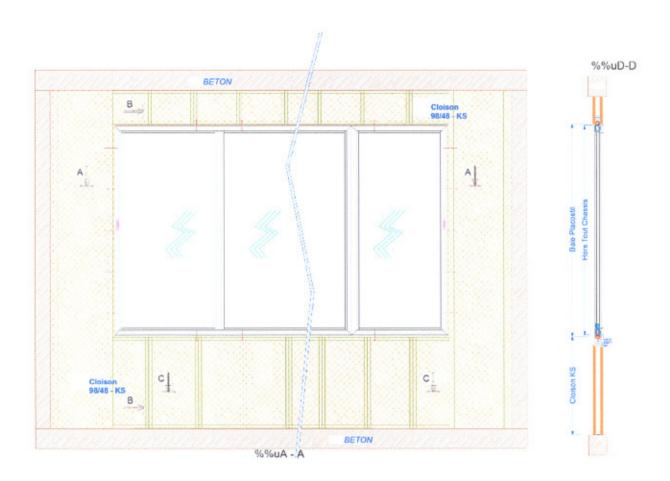
Chef du Service Consultance Chef du Service Essais 2



Extension de classement sur Procès-verbaux n° 06-A-105 / 06-A-106 (Arrété 22 mars 2004)

Page 6/8

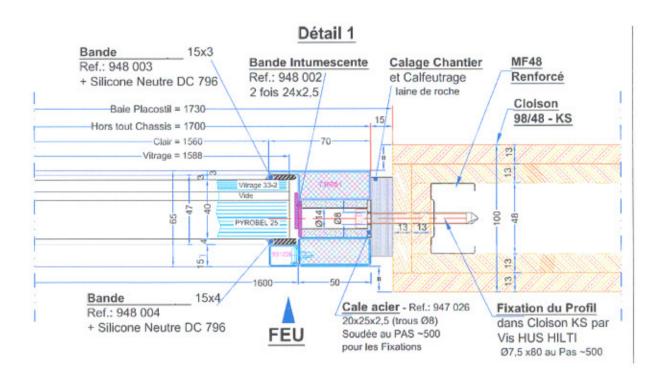
Planche n° 1





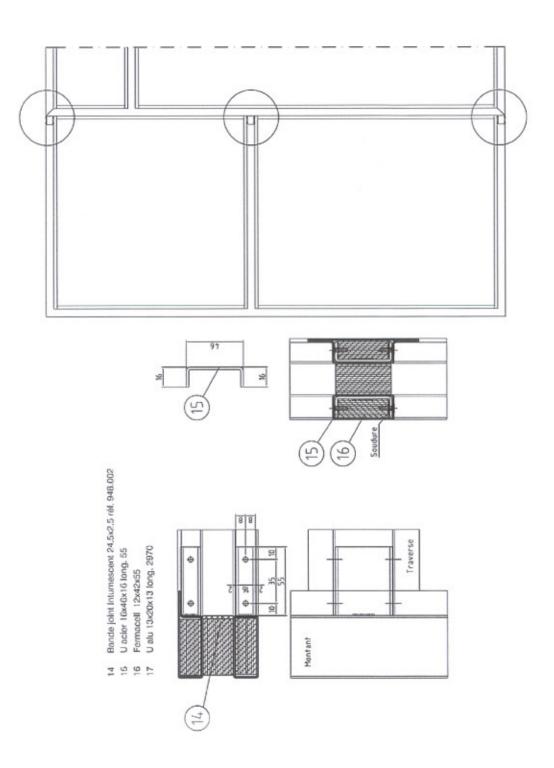
Page 7/8

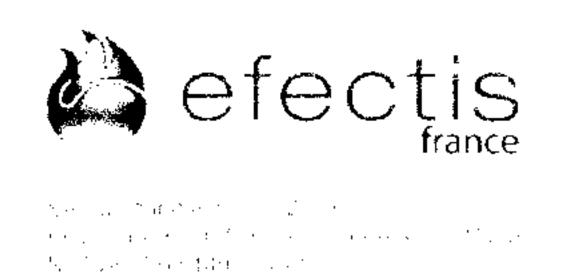
Planche nº 2



Page 8/8

Planche nº 3





RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

EXTENSION de CLASSEMENT

Extension n°	sur Procès-verbal n°				
11/1	08 - A - 343				
11/2	06 - A - 106				
11/1	08 - A - 287				
11/1	10 - A - 534				

Demandeur

FORSTER ROHR PROFILTECHNIK AG
AMRISWILERSTRASSE 50

POSTFACH 400 CH - 9320 ARBON

Objet de l'extension

Mise en œuvre de ferme porte de référence :

- TS 99F (DORMA)

- ED 100 (DORMA)

- ED 250 (DORMA)

Durée de validité

A section of the sectio

6.0

: Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence. Sa date limite de validité est celle

portée sur son procès-verbal de référence.

Passé cette date, elle ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence, délivrée par

le Laboratoire.

Elle n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte.

the state of the s

Control of the second

Cette extension de classement comporte 2 pages. Seule sa reproduction intégrale permet l'exploitation normale des résultats.

Extension de classement multiple sur Procès-verbaux n° 08 – A – 343, 06 – A – 106, 08 – A – 287, 10 – A – 534 (Arrêté 22 mars 2004)

Page 2/2

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

La présente extension de classement autorise le remplacement des ferme-porte mis en œuvre sur les blocs-portes objets des procès-verbaux de référence par un des ferme-porte suivant :

- TS 99F (DORMA).
- ED 100 (DORMA),
- ED 250 (DORMA).

La fixation des ferme-porte est réalisée telle que décrite dans les procès-verbaux de référence, après interposition d'une plaque de Promatect H ou Supalux (PROMAT), d'épaisseur minimale 10 mm, pour un ferme-porte côté opposé au feu.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

La présente extension concerne des blocs-portes à ossature métallique de type Fuego Light 30 ou Fuego Light 60 (FORSTER) munis de différents types de vitrages.

La mise en œuvre des ferme-porte décrits dans la présente extension est autorisée du fait que les fermes-portescidessus sont de compositions et dimensions similaires à ceux autorisés dans les procès-verbaux de référence. De plus, la mise en œuvre d'une plaque de Promatect H (PROMAT) permet de s'assurer que les températures sur le ferme-porte restent basses, évitant ainsi une inflammation à ce niveau.

Sur la base de ces observations, le remplacement des fermes-porte des blocs-portes objets des procès-verbaux de référence par ceux décrits dans la présente extension est autorisé, pour un sens de feu indifférent.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Sens de feu :

- Ferme-porte côté feu, sans plaque de Promatect H ou Supalux.
- Ferme-porte côté opposé au feu, avec plaque de Promatect H ou Supalux d'épaisseur 10 mm.

Toutes les conditions de validité des procès-verbaux de classement de référence seront respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances de l'élément sont inchangées.

La présente extension est cumulable avec l'extension 08/1 du procès-verbal de référence 06-A-106.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 17 mars 2011.

Renaud FAGNONI
Ingénieur Chargé d'Affaires

Sébastien BONINSEGNA

Chef du Service Consultance
Chef du Service Essais 2

Seule la reproduction intégrale de ce document permet l'exploitation normale des résultats.